

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Bâtiment de stockage bois Malvaux sur la commune principale de l'AIOT Les carreaux ouest 79410 ST GELAIS.

La référence de votre dossier est A-3-ZD5NXSFM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/04/2023 à 20h31 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **83456828900013**

Raison sociale **SCI GRIMMO**

Forme juridique **Société civile immobilière**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

18 RUE DE LA GARENNE

Chanverrie

85130 CHANVERRIE

Signataire

Nom : **Denavit**

Prénom : **Philippe**

Qualité : **GERANT**

Référent

Nom : **Morin**

Prénom : **Thomas**

Fonction : **Directeur technique des opérations**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Bâtiment de stockage bois Malvaux**

Description des activités :

Bâtiment de stockage bois massif et panneaux - Volume total de bois stocké : 8000 m³ Ce bâtiment aura une emprise au sol de 3105 m² au total. Cette surface totale comprend un bâtiment existant de 1265 m² et une nouvelle construction en extension de 1840 m² (Permis à déposer). Aucun bâtiment ne sera démoli. Le bâtiment en extension reprend l'architecture classique industrielle du bâtiment existant. C'est un volume simple rectangulaire avec une toiture à deux pans, avec une pente de 20%. Les zones à risques sont localisées. Le volume de bois sera divisé en 3 îlots de stockage, les îlots respecteront les dispositions suivantes : -la surface maximale des îlots au sol est de 500 m², la hauteur maximale de stockage est 8 m., la distance minimale entre deux îlots est de 2 m. Il n'y aura pas de changement d'altimétrie, le niveau 0,00 du bâtiment sera le même que le bâtiment existant, situé aux alentours du niveau 66,0 NGF. Un parking sera construit en respect du règlement du PLU en vigueur (Article 12). L'installation sera située à plus de 8 mètres de la limite séparant le terrain des autres parcelles ou de constructions occupées par des tiers. Les distances d'isolement sont respectées. Concernant les dispositions contre l'incendie, des exutoires du fumée sont mis en place en toiture à hauteur de 2% de la surface totale. Des exutoires de désenfumage seront aussi ajoutés sur la toiture du bâtiment existant avec les asservissements nécessaires. Des écrans de cantonnement seront créés entre les différents cantons neuf de 920 m² et entre le canton existant de 1265 m². Par ailleurs, des extincteurs seront ajoutés à hauteur de un extincteur pour 200 m². Une réserve d'eau de plus de 1000 m³ est accessible à 100m du bâtiment sur la parcelle ZI n°258. Concernant les accès, les existants sont conservés. Les accès piétons et véhicule se font par la voirie existante qui borde le bâtiment au Sud-Ouest. L'installation est accessible pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours. Concernant le traitement des eaux de pluie, étant donné que la priorité est au stockage et à l'infiltration, des puisards et tranchées d'infiltration seront créés. Le réseau de collecte est de type séparatif, les eaux pluviales collectées seront traitées avant rejet. Deux puisards sont déjà existants sur le terrain. Le coefficient de pleine terre est de 0.51 en prenant en compte l'existant et le neuf.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Les carreaux ouest

79410 ST GELAIS

X : 439227

Y : 6592141

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1532	1532-2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues	8000 m3	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La quantité de déchets stockés sur le site ne dépasse pas la capacité correspondant à 6 mois de production ou, en cas de traitement externe, un lot normal d'expédition vers l'installation de traitement. Aucun déchets dangereux. Les déchets produits par l'installation sont entreposés dans des conditions prévenant les risques de pollution. Tout sera mis en oeuvre pour prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Une réserve d'eau de 1000 m³ est présente à environ 100 mètres du bâtiment et est accessible en toute circonstance. La réserve se trouve sur la parcelle voisine : ZI n°258. Etant donné que les besoins en eau sont inférieurs à cette quantité, cette réserve est suffisante en cas de sinistre.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Chaque partie de l'installation sera desservie par un appareil d'incendie (bouche, poteaux...), situé à moins de 200 mètres de celle-ci et garantissant, a minima, un débit minimum de 60 m³/h sous une pression minimum de un bar durant deux heures. Le bâtiment sera aussi équipé de moyens supplémentaires de lutte contre l'incendie : - des extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés ; - un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours ; - des plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours avec une description des dangers pour chaque local. Les risques sont localisés. Aucun produits dangereux. L'installation est accessible pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan cadastral.jpg

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLANS-MALVAUX 4.pdf